



Congé parental à 50 % et licenciement

Par **Cydel**, le **01/02/2009** à **13:01**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car à la suite de mon congé maternité, j'ai pris un congé parental à temps plein jusqu'à fin mars. Je souhaite le reconduire d'avril à juin mais à mi-temps. Je voudrais donc savoir 2 choses :

- mon employeur peut-il me refuser de revenir à 50 % sur cette période ?
- Peut-il également me licencier pendant cette période sachant que normalement il me semble que la loi protège les femmes en congé parental à temps plein. La subtilité est la suivante est-ce que la loi me protège aussi pour un congé parental à mi-temps ?

Dans votre réponse, pourriez-vous également m'indiquer les articles de loi auxquels je peux me référer, cela me permettrait ainsi de les soumettre à mon employeur en cas de problème.

Vous remerciant par avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter,

Cordialement.

D. MAINGUET